

Pauvreté à La Réunion : deux approches complémentaires

Insee Analyses La Réunion • n° 71 • Juillet 2022



Être pauvre, ce n'est pas seulement vivre avec des revenus faibles, inférieurs à un seuil donné (pauvreté au sens monétaire). C'est également ne pas être en mesure de couvrir les dépenses liées à un certain nombre d'éléments de la vie courante considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir des conditions de vie acceptables (pauvreté au sens de la privation matérielle et sociale) : ne pas pouvoir par exemple remplacer des meubles usagés ou s'acheter des vêtements neufs.

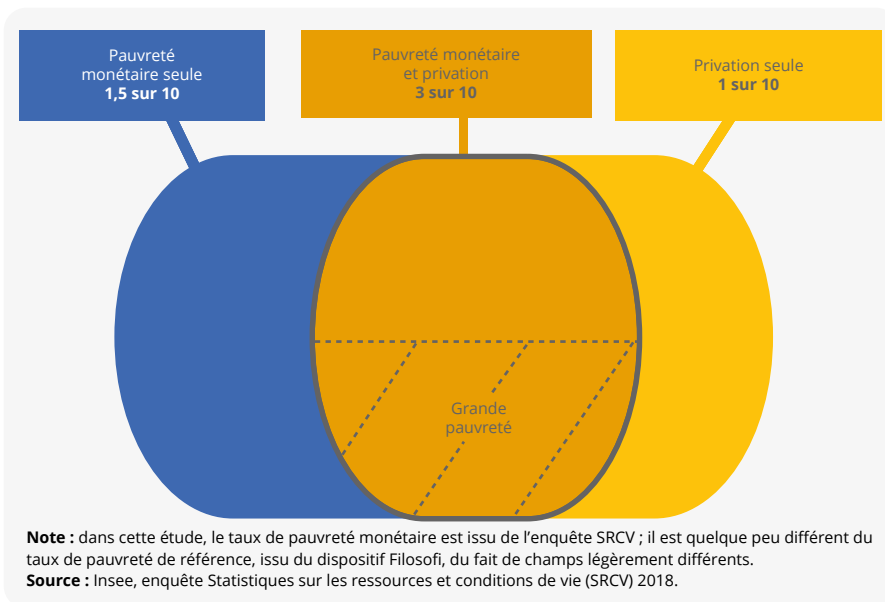
En 2018, 3 Réunionnais-es sur 10 sont touché-es par ces deux formes de pauvreté. La moitié de ces personnes sont concernées par la grande pauvreté : 120 000 personnes subissent ainsi une pauvreté monétaire plus intense et des privations sévères. Les personnes cumulant les deux formes de pauvreté sont très peu en emploi, leurs ressources dépendant de fait essentiellement des prestations sociales. Le cumul des pauvretés est cinq fois plus fréquent à La Réunion qu'en France métropolitaine et un peu plus qu'aux Antilles.

Une autre frange de la population, rassemblant 1,5 Réunionnais sur 10, est pauvre monétairement mais pas au sens de la privation matérielle et sociale. Elle réussit davantage à équilibrer son budget en limitant ses dépenses.

À l'inverse, 1 habitant sur 10 est en privation matérielle et sociale malgré un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté monétaire. Nettement plus souvent en emploi, cette population doit faire face à de nombreuses dépenses contraintes qui pèsent sur son budget. Sa satisfaction dans la vie est un peu moindre que pour la population pauvre au sens monétaire uniquement.

En 2019, près de quatre Réunionnais-es sur dix vivent sous le seuil de **pauvreté monétaire**, équivalent à un revenu disponible inférieur à 1 100 € par mois pour une personne seule et à 2 300 € par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans [Grangé, 2022]. Ils sont autant à être en situation de **privation matérielle et sociale** [Robin, 2020] : ces personnes ne sont pas en mesure de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir des conditions de vie acceptables (ne pas pouvoir remplacer des meubles usagés, ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances, etc.). Ces deux façons d'approcher la pauvreté, l'une par les revenus et l'autre par les conditions de vie, sont complémentaires. Elles peuvent s'appréhender simultanément grâce à l'enquête « Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie » ► [Pour comprendre](#).

► 1. Répartition de la population réunionnaise selon les formes de pauvreté



En partenariat avec :



Cette publication a été réalisée en partenariat entre l'Insee, le Département de La Réunion, la Direction des entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités (Deets) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de La Réunion, dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Pauvreté monétaire ne va pas toujours de pair avec privation

Les deux approches de la pauvreté ne se recouvrent que partiellement : 1,5 personne sur 10 est pauvre au sens monétaire mais pas en termes de privation matérielle et sociale, tandis que 1 personne sur 10 est en situation de privation mais dispose d'un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté ► **figure 1**.

Le cumul des deux formes de pauvreté concerne environ 3 Réunionnais sur 10. La moitié d'entre eux sont en situation de **grande pauvreté** : d'une part, ils disposent d'un niveau de vie particulièrement faible, inférieur à 900 € par mois pour une personne seule et à 1 900 € par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans et d'autre part, ils déclarent au moins sept privations dans leur vie quotidienne parmi treize ► **encadré**.

La pauvreté est nettement plus marquée à La Réunion qu'en France métropolitaine, quel que soit le concept considéré. Ainsi, cumuler les deux formes de pauvreté est une situation cinq fois plus fréquente sur l'île. La pauvreté monétaire y concerne une part de la population près de trois fois plus élevée que dans l'Hexagone, tout comme la pauvreté au sens de la privation matérielle et sociale. À Mayotte, la pauvreté est encore plus prégnante, de même qu'en Guyane où quatre habitants sur dix cumulent les deux formes de pauvreté. Aux Antilles, c'est le cas de deux habitants sur dix.

Cumul des formes de pauvreté : une population sans emploi, dépendante des prestations sociales

La population cumulant les deux formes de pauvreté est particulièrement éloignée de l'emploi : seules 16 % des personnes de 16 ans ou plus dans ce cas occupent un emploi et 37 % en recherchent un

► Encadré - Environ 120 000 personnes en situation de grande pauvreté à La Réunion

En 2018, la grande pauvreté concerne 14 % des habitant-es de La Réunion vivant hors communautés, soit environ 120 000 personnes. Cette part est sept fois plus élevée que dans l'Hexagone [Audoux et Prévot, 2022]. C'est plus qu'aux Antilles et moins qu'en Guyane et à Mayotte. Au total, les quatre départements et régions d'Outre-mer (Drom) historiques rassemblent 17 % de la population française en situation de grande pauvreté.

À La Réunion, la population en grande pauvreté représente la moitié de celle cumulant les deux formes de pauvreté. Les personnes en grande pauvreté sont plus souvent au chômage que celles pauvres à la fois monétairement et en termes de privation matérielle et sociale (41 % contre 37 %) et davantage en mauvaise santé (23 % contre 19 %). Elles sont également un peu plus souvent en difficulté financière (64 % contre 59 %) et plus souvent sans voiture (54 % contre 45 %). La grande pauvreté n'épargne aucune classe d'âge.

Les familles monoparentales et les personnes vivant seules sont surreprésentées parmi les personnes en grande pauvreté, mais pas davantage que parmi celles qui cumulent les deux formes de pauvreté. En revanche, la population en grande pauvreté est davantage dépendante des minima sociaux.

► **figure 2**. Leurs faibles ressources – niveau de vie moyen de 730 € par mois par **unité de consommation (UC)** – reposent ainsi essentiellement sur les prestations sociales, dont des minima sociaux (notamment revenu de solidarité active) ou prime d'activité ► **figure 3**. Cette dépendance aux prestations sociales se traduit le plus souvent par une situation de vulnérabilité financière : six personnes sur dix arrivent difficilement à boucler leurs fins de mois ou doivent s'endetter pour y arriver. Ces faibles revenus se conjuguent ainsi à des privations très fréquentes : la quasi-totalité des personnes concernées n'ont pas d'épargne, ne peuvent pas se payer une semaine de vacances (hors du domicile) et ne peuvent pas remplacer leurs meubles usagés par des neufs. De plus, l'impossibilité de s'acheter une voiture, de posséder deux paires de bonnes chaussures et de se payer un abonnement à internet concernent davantage ces personnes que celles touchées par une seule forme de pauvreté.

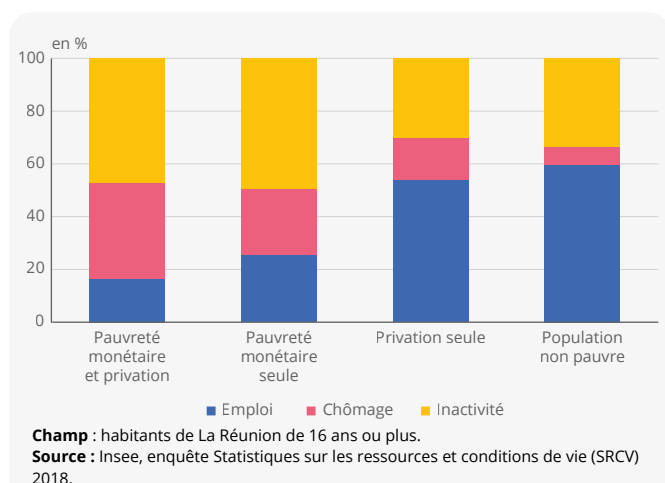
Si le risque de cumuler les deux formes de pauvreté ne dépend pas de l'âge, il est en revanche plus élevé pour les personnes vivant seules ou dans une famille monoparentale. Ces deux types de ménages sont souvent en situation de

fragilité car ils ne disposent que d'une seule source de revenus. Dans les deux cas, il s'agit principalement de femmes. Les familles monoparentales, composées d'au moins trois enfants sont également plus fréquentes parmi ces ménages cumulant les formes de pauvreté (12 % contre 6 % en moyenne régionale).

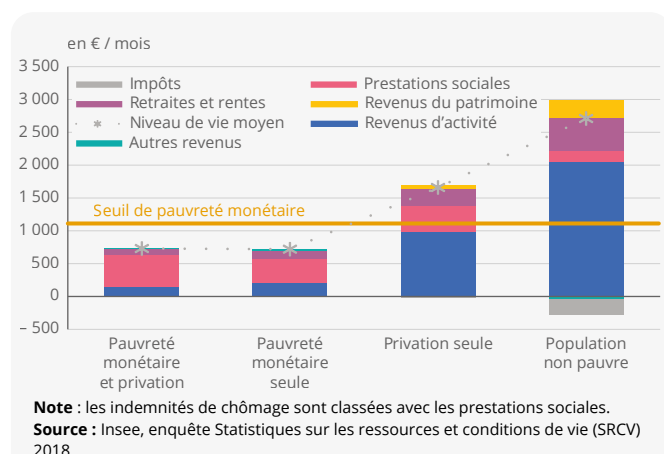
Les personnes de 16 ans ou plus pauvres monétairement comme en termes de privation sont bien plus souvent dépourvues de diplôme (64 % contre 46 % en moyenne à La Réunion) ; de fait, l'accès à l'emploi leur est encore plus difficile. C'est en particulier le cas pour les mères isolées, pour lesquelles le manque de diplôme, associé au fait d'élever seules leurs enfants, se traduit par des situations fréquentes de chômage ou d'inactivité.

Un état de santé dégradé est aussi associé à un plus fort risque de cumuler les formes de pauvreté, car il peut engendrer des frais médicaux tout en constituant un frein à l'insertion professionnelle. Ainsi, 19 % des plus de 16 ans cumulant les formes de pauvreté se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé, une part deux fois plus élevée que pour l'ensemble de la population réunionnaise [Merceron et Thibault, 2021].

► 2. Répartition des populations pauvres et non pauvre selon leur situation sur le marché du travail



► 3. Niveau de vie moyen des populations pauvres et non pauvre, et décomposition selon l'origine des revenus



Ces personnes sont par ailleurs 31 % à être limitées dans leurs activités courantes par un problème de santé depuis au moins six mois contre 17 % des personnes non pauvres. De plus, 45 % déclarent avoir un problème de santé chronique (31 % parmi les non-pauvres).

Les conditions de logement les plus précaires pour la population cumulant les formes de pauvreté

En plus de faire face à de nombreuses privations matérielles et sociales, les conditions de logement des personnes cumulant les deux formes de pauvreté sont les plus précaires : 17 % d'entre elles vivent dans un logement concerné par au moins trois difficultés parmi quatre, soit trois fois plus que les personnes non pauvres. Ainsi, 58 % trouvent leur logement trop humide, 29 % trop petit, 34 % trop bruyant et 31 % vivent dans un logement suroccupé.

Les faibles ressources de ces personnes leur permettent rarement d'accéder à la propriété. La majorité d'entre elles vivent ainsi en location et seulement 7 % ont un emprunt immobilier en cours pour leur résidence principale. Ces personnes habitent plus souvent en appartement que les autres profils de population ; un tiers d'entre elles vivent dans un logement social.

En pauvreté monétaire seule : un mode de vie frugal limitant les dépenses

Les 16 % de Réunionnais pauvres monétairement, mais pas au sens de la privation matérielle et sociale, disposent d'un niveau de vie comparable à ceux touchés par les deux formes de pauvreté (niveau de vie moyen de 720 € par mois et par UC). Cependant, malgré leurs faibles revenus, seulement 18 % d'entre eux déclarent être en difficulté pour boucler leurs fins de mois (contre 59 % pour ceux qui cumulent les deux formes de pauvreté) et moins de 1 % déclarent devoir s'endetter pour boucler leur budget.

Cette catégorie de la population déclare aussi particulièrement peu de privations (moins de 3 privations élémentaires en moyenne) par rapport à celle cumulant les formes de pauvreté ou pauvre uniquement en termes de privations (7 en moyenne pour chacune d'entre elles). Ce constat pourrait être lié au fait que ces personnes considèrent que certains biens et services leur sont inaccessibles au regard de leurs faibles ressources. En conséquence, elles réduisent leurs besoins matériels et sociaux ou adaptent leur mode de vie à leurs ressources (logement simple, résidence en milieu rural, etc.). De ce fait, leurs dépenses contraintes sont moins fortes que celles des autres

populations pauvres. En particulier, 25 % n'ont pas de voiture et donc pas de dépenses d'assurances et de carburants afférentes. En outre, leur relative bonne santé les préserve de dépenses supplémentaires en frais médicaux : seulement 10 % déclarent être en mauvaise ou très mauvaise santé, soit deux fois moins que pour la population cumulant les formes de pauvreté.

Parmi ces personnes pauvres au sens monétaire uniquement, 22 % vivent au sein d'un ménage « complexe », composé de plusieurs familles et/ou de personnes cohabitant ensemble sans liens de parenté ; cette part est bien plus élevée qu'en moyenne régionale (14 %). Se regrouper dans un même logement permet de bénéficier d'économies d'échelle en partageant certaines dépenses et donc aussi sans doute, d'accéder à certains biens et services non accessibles sinon.

Par ailleurs, les agriculteurs exploitants et autres personnes travaillant à leur compte sont un peu plus nombreux dans cette catégorie que dans les autres profils de pauvreté. Ceux-ci peuvent en effet intégrer une partie de leurs dépenses privées, comme celles relatives à leur logement ou leur véhicule dans les comptes de leur entreprise, ce qui facilite l'équilibre de leur budget familial.

Pour certains, disposer d'un petit capital financier, de transferts financiers en provenance d'autres ménages ou de revenus informels – non comptabilisés dans l'enquête – explique aussi sans doute qu'ils réussissent généralement à équilibrer leur budget, malgré leurs faibles ressources apparentes.

Les Réunionnais touchés par la pauvreté monétaire mais qui déclarent ne pas être en situation de privation matérielle et sociale ont des caractéristiques socio-démographiques proches de ceux qui cumulent pauvreté monétaire et privation. Les personnes peu ou pas diplômées, ayant des difficultés à s'insérer professionnellement, sont ainsi surreprésentées dans ces deux catégories de population. Elles sont cependant un peu plus nombreuses à occuper un emploi (26 % contre 16 % des personnes cumulant les formes de pauvreté) mais ont un niveau de vie semblable provenant en majorité des prestations sociales (51 %). Du fait de leurs faibles ressources, souscrire un crédit, notamment immobilier, est quasiment inenvisageable et elles sont donc le plus souvent locataires, en particulier de logements sociaux auxquels elles sont éligibles. Leurs conditions de logement en termes de taille, d'humidité ou de bruit sont un peu plus favorables que celles des personnes cumulant les formes de pauvreté. Mais davantage résident dans un logement suroccupé (39 % contre 31 %) : la taille moyenne des ménages dans lesquels elles vivent est un peu plus importante.

Privation seule : un budget sous tension malgré une meilleure insertion dans l'emploi

Les habitants de La Réunion pauvres au sens de la privation matérielle et sociale sans pour autant vivre sous le seuil de pauvreté monétaire ont des caractéristiques socio-démographiques très différentes des personnes disposant de revenus inférieurs au seuil de pauvreté. En particulier, parmi ces habitants pauvres au seul sens de la privation, la majorité dispose d'un diplôme qualifiant. Ils sont donc nettement mieux insérés sur le marché du travail : plus de la moitié des 16 ans ou plus occupent un emploi, principalement d'employé ou d'ouvrier. Aussi, les deux tiers de leurs ressources sont-elles composées de revenus d'activité, qui tirent leurs revenus de façon substantielle vers le haut : la moitié de cette population a un niveau de vie supérieur à 1 500 € par mois et par UC, contre les trois quarts de la population non pauvre. La moitié d'entre eux vivent au sein de couples avec enfant(s), ce qui leur permet plus souvent d'avoir deux sources de revenus.

Cette catégorie de la population se démarque également des autres en matière de conditions de logement et de niveau d'équipement. Leurs ressources sont en effet généralement suffisantes pour contracter un crédit à la consommation ou immobilier, favorisant ainsi l'accès à la propriété de leur logement ou l'achat d'un ou plusieurs véhicules automobiles. Ainsi, 84 % d'entre eux disposent d'au moins une voiture contre 62 % des personnes sous le seuil de pauvreté monétaire. Leurs ressources et leur achat immobilier leur permettent de vivre dans des conditions plus favorables que les personnes en situation de pauvreté monétaire. Les trois quarts vivent dans une maison et seulement 8 % cumulent les difficultés de logement, soit deux fois moins que les personnes touchées par les deux formes de pauvreté. Ils sont 20 % à occuper un logement social, comme en moyenne régionale. Pour autant, ils sont presque aussi nombreux que les personnes cumulant les deux formes de pauvreté à éprouver un sentiment d'insécurité à leur logement ou dans leur quartier : 31 %, soit 1,5 fois plus que ceux en pauvreté monétaire seule.

Plus souvent en emploi, cette population a besoin d'un véhicule pour aller au travail, parfois de deux. La grande majorité des déplacements domicile-travail (71 %) se font en effet en voiture à La Réunion. Mais ces dépenses contraintes souvent importantes, liées notamment à des crédits à rembourser et aux déplacements nécessaires pour aller travailler, pèsent fortement sur le budget [Chaussy et Merceron, 2020]. Ainsi, plus de la moitié de cette population arrive difficilement à boucler ses fins de mois et autant a un emprunt en cours, avec parfois un remboursement supérieur au tiers de ses

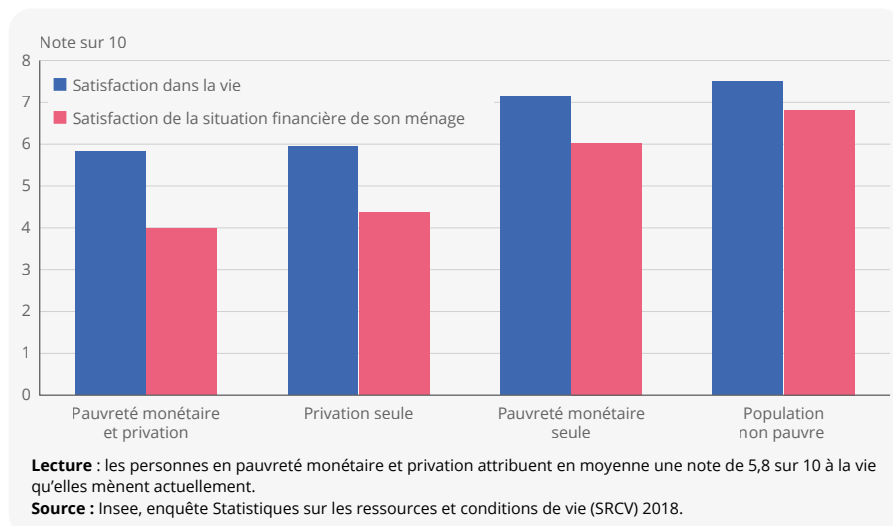
revenus (16 % contre 8 % de la population cumulant les formes de pauvreté).

En conséquence, ces personnes font face à de nombreuses privations : 7 en moyenne sur 13. L'absence d'épargne, l'impossibilité de partir en vacances et les difficultés pour remplacer des meubles usagés sont les trois privations les plus fréquemment mentionnées, comme pour les autres populations touchées par une forme de pauvreté. Ces personnes pauvres au seul sens de la privation ont notamment des difficultés à s'autoriser de petites dépenses, à consommer des aliments sources de protéines ou à honorer leurs factures. Elles ont une santé en moyenne plus fragile que les personnes pauvres uniquement au sens monétaire, ce qui peut générer des dépenses supplémentaires.

Une satisfaction dans la vie un peu plus faible pour la population pauvre au sens de la privation matérielle et sociale

La **satisfaction dans la vie** fournit une mesure du bien-être subjectif [Seguin, 2021]. À La Réunion, comme dans l'Hexagone, la satisfaction dans la vie dépend davantage de l'existence de privations que directement du niveau de revenu. Malgré de plus faibles revenus et des conditions de vie plus fragiles, les Réunionnais vivant sous le seuil de pauvreté monétaire sans être

► 4. Note moyenne de satisfaction dans la vie et de la situation financière des populations pauvres et non pauvre



en situation de privation sont quasiment aussi satisfaits de leur vie que les personnes non pauvres (plus de 7 sur 10 en moyenne)

► **figure 4.** En revanche, les personnes en situation de privation sont un peu moins satisfaites de leur vie, qu'elles vivent ou non au-dessous du seuil de pauvreté monétaire (moins de 6 sur 10 dans les deux cas). De façon plus prononcée encore que pour la satisfaction dans la vie, la satisfaction concernant la situation financière du ménage est d'autant plus faible qu'il fait face à une situation de privation.

L'état de santé et la situation professionnelle influent également sur le degré de satisfaction dans la vie. En revanche, l'âge, le genre, le diplôme, le type de logement ou le type de ménage n'influent pas sur le niveau de satisfaction, toutes choses égales par ailleurs. ●

Marina Robin (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour comprendre

L'**enquête Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie (dispositif SRCV)** est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European Union Statistics on Income and Living Conditions*). Elle porte sur les revenus, la situation financière et les conditions de vie des ménages. Une extension a été réalisée pour la première fois en 2018 dans les quatre DOM historiques : Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion. Ainsi, 1 380 ménages ont été interrogés à La Réunion.

Le taux de pauvreté monétaire mesuré dans cette étude, issu de l'enquête SRCV, diffère quelque peu du taux de pauvreté de référence, issu du dispositif Filosofi, du fait de champs légèrement différents.

► Définitions

Niveau de vie : il correspond au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation.

Pauvreté monétaire : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian métropolitain (1 100 euros par mois par unité de consommation en 2019).

Privation matérielle et sociale : l'indicateur de privation matérielle et sociale de l'Union européenne est défini comme la part de personnes vivant en logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins 5 éléments de la vie courante sur 13 considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable [www.insee.fr]. La privation matérielle et sociale est qualifiée de « sévère » si l'individu cumule au moins 7 difficultés sur les 13.

Il n'existe pas de définition statistique unique de la **grande pauvreté**. La définition retenue ici est celle proposée par l'Insee en 2021, qui s'appuie sur plusieurs composantes : c'est le cumul de pauvreté monétaire sévère (niveau de vie inférieur à 50 % du niveau de vie médian français), et de privation matérielle et sociale sévère (au moins 7 privations sur 13) [Blasco, 2021].

La **satisfaction dans la vie** est une évaluation subjective que les personnes font de leur bien-être, en réponse à la question suivante : « Indiquez sur une échelle allant de 0 (« pas du tout satisfait ») à 10 (« entièrement satisfait ») votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement ».

► Pour en savoir plus

- **Audoux L., Prévot P.,** « La grande pauvreté plus fréquente et plus intense dans les DOM », *Insee Focus* n° 270, juillet 2022.
- **Grangé C.,** « Niveaux de vie et pauvreté à La Réunion en 2019 - Près d'un enfant mineur sur deux vit dans un ménage pauvre », *Insee Flash La Réunion* n° 219, janvier 2022.
- **Blasco J., Picard S.,** « Environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté », in Revenus et patrimoine des ménages, coll. « *Insee Références* », mai 2021.
- **Robin M.,** « Enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie en 2018 - Quatre Réunionnais sur dix sont en situation de privation matérielle et sociale », *Insee Analyses La Réunion* n° 53, décembre 2020.
- **Audoux L., Mallemanche C.,** « Dans les DOM, une insatisfaction plus fréquente vis-à-vis des conditions matérielles amoindrit la satisfaction dans la vie », *Insee Focus* n° 220, décembre 2020.
- **Chaussy C., Merceron S.,** « Enquête Budget des familles 2017 à La Réunion - Plus d'un tiers des dépenses pré-engagées pour une majorité de ménages », *Insee Analyses La Réunion* n° 47, septembre 2020.

